

Janvier
2016

AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL...

Le Sgen-CFDT revendique :

- des locaux adaptés aux formations, des effectifs raisonnables et cohérents pour un réel enseignement individualisé, notamment en sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) et dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (Érea) ;
- un fonctionnement effectif des conseils pédagogiques, lieux de débats et de propositions sur l'organisation des services, la mise en place des projets et l'accompagnement personnalisé ; pour le Sgen-CFDT, le ministère doit réaffirmer clairement et sans ambiguïté ses missions ;
- un dialogue social de proximité dans les établissements, les départements et l'académie ;
- d'en finir avec une gestion par objectifs inatteignables et parfois contradictoires, fixés aux équipes, sources de stress pour les élèves et les personnels ;
- la consultation systématique des équipes pédagogiques avant toute mise en place de réforme (expérimentation de l'évaluation par compétences entre autre) ;
- une évaluation professionnelle qui mette fin aux inspections infantilisantes ;
- une formation initiale des professeurs en lycée professionnel (PLP) qui prenne en compte la réalité d'exercice du métier et préparant notamment à l'intervention face à des publics difficiles et/ou fragiles, ainsi qu'une formation continue en adéquation avec les besoins exprimés par les collègues ;
- des instances de proximité ayant compétence en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

RECONNAÎTRE LES ÉVOLUTIONS NÉCESSAIRES DE NOTRE MÉTIER

Sans adaptation de notre métier, rien ne sera possible. Le Sgen-CFDT agit pour :

- la prise en compte, dans notre ventilation de service, de toutes les missions réalisées aussi bien en formation initiale (scolaire ou apprentissage) que dans la formation continue des adultes (Greta) ;
- la reconnaissance du droit à l'expérimentation et à l'innovation de démarches pédagogiques pour les équipes volontaires ;
- des moyens en heures de concertation (liées au bloc 2 du nouveau statut du métier) pour que les équipes pédagogiques existent, se rencontrent et élaborent des stratégies pédagogiques ;
- un rapprochement des différents statuts afin que toutes les pondérations s'appliquent à tous les corps enseignants de la même manière ; cela passe aussi par une même reconnaissance par voie indemnitaire pour les PLP, les certifiés et les agrégés.
- la reconnaissance du travail occasionné par le contrôle en cours de formation (CCF) par l'attribution d'une décharge de service ou a minima d'une indemnité spécifique ;
- la mise en place de lycées polyvalents modulaires permettant la réussite de tous les élèves dans le cadre de parcours individualisés ;
- le décroisement des classes à partir de projets pédagogiques afin de sortir du triptyque « une classe, un programme, un prof » ;
- le droit pour tous les élèves à un parcours de formation diversifié (mixité des parcours) ;
- une carte des formations ambitieuse, programmée et prévisionnelle, anticipant et accompagnant une gestion prévisionnelle des ressources humaines en matière de créations et de suppressions de poste ;
- une cohérence au niveau régional, académique et rectoral, des cartes des formations du public, du privé et de l'apprentissage.

Le projet du Sgen-CFDT est celui d'un lycée polyvalent modulaire. L'apprentissage doit être intégré à ce projet.